

LETTRE OUVERTE



Madame le Députée,
Monsieur le Député,



Confédération Paysanne
Franche-Comté



GRAB
Les Agriculteurs Bio
de Franche Comté



Association pour le
développement de
l'apiculture
en Franche-Comté



Jura Nature Environnement

Les votes successifs des deux Assemblées concernant le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité ne cessent pas de nous inquiéter par les suites induites d'espoirs et déceptions : **le choix en faveur d'une écologie de la Vie et non pas d'une économie de la Mort sera-t-il finalement le vôtre ?** Nous l'attendons de votre responsabilité.

Est clairement en jeu la liberté, pour quelques-uns, d'utiliser des substances fortement toxiques, notamment celles de la famille des néonicotinoïdes, destructrices de forme de vie indispensables à la nôtre.

En 2013, l'Union européenne avait décidé, à leur propos, un moratoire d'une durée de deux années ; en la bonne application du principe de précaution, il s'agissait de se donner le temps, avant de prendre des mesures lourdes, de vérifier la réalité de la toxicité dont ces substances étaient accusées.

Ce moratoire a porté les fruits attendus. Parmi les nombreux rapports des plus hautes instances scientifiques, nous n'en citerons que deux :

- La plus récente, celle de l'ANSES, publiée en janvier 2016 : « *Avis relatif aux risques que présentent les insecticides à base de substance de la famille des néonicotinoïdes pour les abeilles et autres pollinisateurs* » : elle confirme les résultats de l'EFSA dans ses rapports successifs de 2013 à 2015
- Celle publiée dans la revue internationale *Nature* en décembre 2015 « *Neonicotinoid pesticide exposure impairs crop pollination services provided by bumblebees* » : elle démontre l'impact direct du traitement insecticide sur la production végétale, celle qui nous nourrit tous.

Si l'expression « économie de la mort » vous choque, elle correspond pourtant à la réalité : les effets de ces substances sur les pollinisateurs dont particulièrement les abeilles, la santé des agriculteurs comme celles des salariés (depuis ceux des industries de fabrication jusqu'à ceux de l'agriculture), la santé des populations humaines riveraines ou non ont largement été démontrés.

D'un point de vue économique, on néglige trop souvent ces effets en les qualifiant de collatéraux. Ils ont pourtant, concernant la pollinisation, été chiffrés en milliards d'euros, auxquels il faut ajouter ceux des impacts sur l'emploi, notamment le travail et le revenu des apiculteurs.

On ne saurait sacrifier l'intérêt de notre société au seul intérêt propre de quelques-uns.

Au terme du moratoire européen, les pays membres doivent prendre les dispositions adéquates. Or, fort malheureusement et au contraire de ce qui est attendu d'un moratoire, le constat s'est imposé que la consommation de ces pesticides a considérablement augmenté depuis 2013 : environ 1/3 en plus ! Il est donc temps, pour la France, de poser par votre intermédiaire l'interdiction d'utiliser les néonicotinoïdes.

L'évidence s'impose d'autant plus simplement qu'il est clair aujourd'hui qu'il n'existe pas d'antinomie entre les contraintes de l'économie et les impératifs de l'écologie :

- Une étude du Ministère en charge de l'Environnement montre que c'est dans ce domaine qu'existe dorénavant le plus grand gisement d'emplois (presque 1% de plus

en 2014 par rapport à 2013, selon le Commissariat Général au Développement Durable en avril 2016.

- Les agriculteurs le savent bien : ils sont de plus en plus nombreux à se convertir au « bio » comme le CGDD vient de le constater : il mesure en effet que l'évolution du nombre d'emplois dans le domaine de l'environnement est à attribuer principalement à cette profession.

Enfin, il n'y a pas, non plus, d'obstacle technique, il existe en effet de solides et efficaces mesures alternatives.

Il est important de préciser que garantir l'application de votre décision implique de décider corrélativement que le **conseiller ne doit pas être le vendeur, comme c'est actuellement le cas.**

Il devient urgent de choisir la voie d'une économie de la vie.

Nous comptons sur votre sagesse et responsabilité ; nous ne manquerons pas de faire connaître la position que vous aurez soutenue.

Céline RAIGNEAU
Présidente Interbio
Franche-Comté



Pascal BLAIN
Président
FNE Franche-Comté



Jacques PIVARD
Coordinateur
FNE Haute-Saône



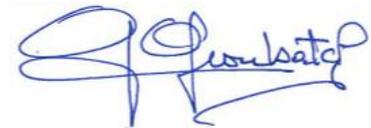
Pierre CHUPIN
Président
Les agriculteurs Bio
de Franche-Comté



Guy BAILLY
Président
Confédération paysanne
de Franche-Comté



Gérard GROUBATCH
Président
FNE Territoire de Belfort



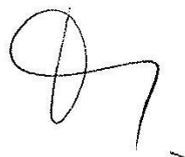
Michel MESNIER
Président
Syndicat apicole
du Doubs



Gilles BENEST
Président
FNE Doubs



Patrice BAU
pour le Conseil collégial
Jura Nature environnement



Patrice CAHÉ
Président Association pour le
développement de l'Apiculture en Franche-Comté

